

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 25 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Olivier BOULICAUD, M. Marien DUFOURD,

Secrétaire de séance : Mme Laïla MEILLAUD

2023-38 : INDEMNITES DE FONCTION – 4^{ème} délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-46 du 23 septembre 2022.

Vu les articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, au maire délégué, aux adjoints et aux conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 5 abstentions (MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, René LEMERLE, François RUDEL et Mme Adeline ROUX),

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué, d'adjoints et de conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

• Maire :	29.75 %
• Maire délégué :	11.51 %
• 1 ^{ère} adjointe :	18.84 %
• 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} adjoints :	16.18 %
• 4 ^{ème} adjointe :	9.95 %
• 5 ^{ème} adjoint :	7.62 %
• 3 conseillers délégués :	6.83 %
• 2 conseillers délégués :	9.95 %

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023

- **ARRETE** la liste des bénéficiaires à :

- Jean DELAUGERRE, Maire :	29.75 %
- Florence JOUVE, Maire déléguée :	11.51 %
- Laïla MEILLAUD, 1 ^{ère} adjointe :	18.84 %
- Yves FERRIER, 2 ^{ème} adjoint :	16.18 %
- Sylvain DELEVILLE, 3 ^{ème} adjoint :	16.18 %
- Danielle RANCY, 4 ^{ème} adjointe :	9.95 %
- Xavier MAUME, 5 ^{ème} adjoint :	7.62 %
- Leslie DAVID, 6 ^{ème} adjointe :	16.18 %
- Matthieu GAVAIX, 7 ^{ème} adjoint :	16.18 %
- François PIGNOL, conseiller délégué :	6.83 %
- Louis PEREIRA, conseiller délégué :	6.83 %
- Vincent MAZIN, conseiller délégué :	9.95 %
- Lydie ROBERT, conseillère déléguée :	6.83 %
- Jean-Pierre RODIER, conseiller délégué :	9.95 %

- **ARRETE** la date du 1^{er} septembre 2023 pour la mise en application de ces dispositions.

- **FIXE** le rythme de versement mensuel pour les élus.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 septembre 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 4 septembre 2023

Le Maire

Jean DELAUGERRE